



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 3 février 2023

Point n°01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 janvier 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Pierre-Hermann MUGNIER, Michel BUISSON, Michel CARTERET, François BONNEAU, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY.

Membre consultatif présent : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Michel CARTERET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
24/11/2022	L'Atelier	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie le 15 décembre 2022 à titre gracieux ou onéreux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
05/12/2022	Association 9ème Art +	Convention de partenariat relative à l'organisation de la 50 ^{ème} édition du FIBD.
15/12/2022	Consultation en cours	Préparation, le lancement, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation), le règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant animation et programmation d'un évènement rassemblant les professionnels de la réalité virtuelle à Angoulême.
21/12/2022	Association SCUCC	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 2, rue de Saintes à Angoulême d'une superficie de 54 m ² , pour une durée de 36 mois à compter du 1er février 2023. Local accueillant une épicerie solidaire et autres services à destination des étudiants. Redevance mensuelle de 333.34 € HT, incluant taxe foncière et TEOM. Abonnements et consommations diverses, nettoyage, gardiennage et assurance du local à charge de l'occupant.
03/01/2023	Société Ellipse	Avenant n°2 au bail commercial signé le 23 juin 2016 pour l'occupation de locaux situés aux 5/7/11, rue Traversière de St Cybard à Angoulême : autorise la sous-location à la Chouette Compagnie jusqu'au 13 février 2023.
04/01/2023	Association 9ème Art +	Convention de partenariat relative à l'organisation de la 50 ^{ème} édition du FIBD : mise à disposition du 5 décembre 2022 au 3 février 2023 de locaux aux chais, parvis et parking + Amphithéâtre du Nil.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 09 Février 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 09 Février 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 09 Février 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY